

# DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

**SIED 70**

**Syndicat intercommunal d'énergie  
du département de la Haute-Saône**

**SEANCE DU 30 MARS 2022**

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 11 février 2022

**PRESENTS : (11 membres)**

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Jean-Luc BRULE.

**ABSENTS EXCUSÉS : (2 membres)**

Messieurs Ludovic TABIS, Patrick NECTOUX.

**ABSENTS NON EXCUSÉS : (4 membres)**

Madame Magalie ROSE, Messieurs André MARTHEY, Frédéric GUIBOURG, Jean-Noël CHAMBON.

**A DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)**

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

**VOTE :**

Votants : 11 ; pour : 11 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Daniel NOURRY.

## DELIBERATION N°6

Monsieur le Président rappelle au Bureau syndical que la commune de Moimay a transféré la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » au SIED 70, suite aux conclusions favorables de l'étude de faisabilité pilotée par le Syndicat.

Les études liées à la réalisation de cette chaufferie et de son réseau de chaleur, qui seront menées par un bureau d'études qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) sont susceptibles d'être financées à 70 % par l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la partie avant projet estimée à 20 100 € HT (phase Avant Projet Détaillé et permis de construire).

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **DECIDE** de solliciter les aides de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté au taux le plus élevé possible concernant ce dossier.
- 2) **CHARGE** Monsieur le Président de déposer les demandes d'aides publiques correspondantes.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que tous les documents s'y rapportant.

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*  
*Jean-Marc JAVAUX*



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20220330-DEL IB6BU300